

Nuisances aériennes : neuf députés saisis



Depuis la cour de sa maison, au cœur de Charroux, François Dillies pointe les survols des avions. (Photo archives NR-CP, Vincent Buche)

Vincent Buche

Le Charlois François Dillies poursuit son combat contre les nuisances des avions-écoles de la base de Cognac. Il vient d'écrire aux neuf députés de la zone affectée.

Dans son édition du 21 août 2023, notre journal se faisait l'écho de la croisade entreprise par un retraité de Charroux, François Dillies, contre les nuisances engendrées par les survols réguliers des avions de la base aérienne de Cognac.

Il a mis en ligne [une pétition](#) qui n'a à ce jour (24 avril 2024) recueilli que 717 signatures, sachant que, de l'aveu même du pétitionnaire, 2,2 millions d'habitants du Grand Ouest seraient plus ou moins impactés.

Mais ce retraité n'est pas seul à se plaindre de ces nuisances. Un collectif s'est même créé, [les Indigènes de la 709](#), avec une dizaine d'antennes dans les quatre départements de l'ancien Poitou-Charentes, dont le Pays mellois, le Civraisien et l'agglomération niortaise.

Des nuisances en hausse

Les efforts conjugués, individuels ou collectifs, ne semblent cependant guère porter leurs fruits. Certes, la base aérienne de Cognac a obtenu une extension de ses zones de survol, ce

qui aurait dû conduire à une dilution des nuisances dues notamment aux Pilatus PC21, de petits avions-écoles particulièrement bruyants.

Si on en croit François Dillies, fort de relevés extrêmement précis, il n'en est rien. Les survols, qui avaient connu une hausse de 40 % entre 2022 et 2023 auraient encore augmenté de 10 % au cours du premier trimestre 2024.

Les victimes déplorent les réponses types

Le retraité charlois, qui avait déjà saisi en 2023 le député de sa circonscription, Pascal Lecamp, vient cette fois d'écrire aux neuf députés des zones survolées régulièrement par les avions cognaçais (dont Pascal Lecamp, Delphine Batho et Bastien Marchive dans la Vienne et les Deux-Sèvres).

Dans un nouveau courrier envoyé au commandant de la base aérienne, François Dillies déplore que les réponses aux plaintes qui lui parviennent se limitent à une lettre type, inchangée selon lui depuis juillet 2023.

En août 2023, nous avons pu [faire réagir le colonel Thierry Kessler-Rachel, commandant de la BA709](#). De sa réponse, on pouvait principalement retenir l'argument suivant : « *J'ai à mener une armée de l'Air au rendez-vous.* » Un argument que la dégradation continue de la situation internationale contribue évidemment à renforcer.

Vincent Buche